



AVIS PUBLIC
SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES D'UN PARTI POLITIQUE AUTORISÉ ET DES
RAPPORTS D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ

Élection partielle du 3 novembre 2013

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
SIÈGE # 1 (4 394,10 \$) *		
1. Etienne Beaumont, candidat indépendant autorisé et agent officiel	1 058,39 \$	2014/01/27
2. Jean-Luc Plamondon, candidat indépendant autorisé et agent officiel	742,64 \$	2013/11/11
SIÈGE # 3 (4 394,10\$) *		
1. Stéphane Mercier, candidat indépendant autorisé et agent officiel	917,50 \$	2013/12/12
2. Benoit Voyer, candidat indépendant autorisé et agent officiel	2 893,12 \$	2013/12/02
SIÈGE # 6 (4 394,10\$) *		
1. Vincent Caron, candidat indépendant autorisé et agent officiel	973,13 \$	2014/01/27
2. Fernand Lirette, candidat indépendant autorisé et agent officiel	224,05 \$	2013/12/11
3. Odile Pelletier, candidate indépendante autorisée et agente officielle	449,25 \$	2014/01/10
4. Fanny Roy, candidate indépendante autorisée et agente officielle	725,67 \$	2014/01/29

* Montant maximum des dépenses électorales permis par la Loi.

Toute personne peut examiner et prendre copie des rapports et des documents qui l'accompagnent, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Ville de Saint-Raymond

Nicolas Pépin, CPA, CGA

3 mars 2014

Municipalité

Trésorier

Date

Prenez note :

- ◆ Les partis politiques autorisés doivent produire leur rapport financier, une fois l'an, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.
- ◆ Les candidats indépendants non autorisés n'ont aucun rapport à produire.

c. c. Direction du financement des partis politiques (DGE)